



Mme Elisabeth BORNE  
Première ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 8 juillet 2022

Madame la Première ministre,

A la suite des annonces gouvernementales faites à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social du 18 février dernier - quant à la revalorisation de certains salaires - les 464 associations agréées ou conventionnées par l'État que nous représentons nous questionnent et nous alertent sur la remise en cause de la pérennité de leurs actions d'accompagnement.

Au sein de nos 4 fédérations ce sont plus de 1 Million de personnes qui sont accompagnées et informées chaque année à travers nos différents dispositifs, spécialisés ou généralistes : les bureaux d'aide aux victimes, l'accompagnement des bénéficiaires de TGD et BAR, les personnes placées sous-main de justice qui sont suivies, - dont bon nombre de mineurs, mineures ou adolescents adolescentes- et les victimes de violences sexistes et sexuelles (près de 320000 femmes accompagnées dans ce cadre par l'ensemble de nos professionnels et professionnelles).

Si nos secteurs d'intervention participent activement aux politiques publiques d'accès au droit et d'aide aux victimes, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, de soutien aux femmes victimes et de toute victime par des lignes d'écoute et des services d'accueil et d'accompagnement, ou de lutte contre la récidive et la réitération des faits, ces actions ne sont aujourd'hui pas reconnues par les textes et les discussions en cours comme participant à « l'accompagnement des publics en difficultés spécifiques ».

Les missions de nos associations sont dans le secteur socio-juridique, mais ne sont pas intégrées aujourd'hui dans le secteur social ou médico-social qui fait l'objet des discussions en cours, en dehors des centres d'hébergement spécialisés pour les femmes victimes de violences.

Or, il semble fondamental de valoriser les 6000 salarié-es de nos structures nationales et de nos réseaux (écoutantes et écoutants, accueillants et accueillantes, juristes, intervenants et intervenantes-sociaux judiciaires, psychologues, assistantes et assistants sociaux, etc.) qui s'investissent au quotidien auprès des publics adultes ou mineurs, en les accompagnant et les informant.



De même, des salariés et salariées indispensables à la tenue de nos missions, sur des fonctions supports, des fonctions logistiques ou des métiers aujourd'hui indispensables (tels que les secrétaires et tout personnel des services administratifs), le plus souvent avec des rémunérations déjà très faibles, soient exclus.

Or, chaque salarié et salariée de nos équipes, sans distinction d'aucune sorte, participe à la prise en charge des publics reçus, l'action d'aide et d'accompagnement se concevant en équipe.

La différenciation qui serait à opérer au sein de nos équipes est difficilement concevable, injuste et met en péril la pérennité de l'ensemble de nos missions.

L'investissement de nos équipes qui accompagnent et informent les personnes en difficulté du fait d'avoir été victime, doit pouvoir être reconnu au même titre que dans les autres secteurs. Il en est de même pour les équipes qui assurent le suivi socio-judiciaire des personnes mises en cause.

Faute d'obtenir cette reconnaissance, les associations ne seront plus en mesure de recruter, de pérenniser les emplois et de maintenir certaines fonctions essentielles.

Les démissions, départs et reconversions se multiplient, et les postes vacants ont déjà du mal à être pourvus.

Nos secteurs sont menacés, et nos équipes sont sous tension, alors que nos actions sont essentielles au maintien de la cohésion sociale et que nous contribuons, à travers l'accès au droit, à lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion.

C'est pourquoi, nous espérons pouvoir être entendus et vous demandons la prise en considération de nos demandes, à savoir : la reconnaissance de nos missions dans le secteur bénéficiant de la revalorisation annoncée, l'élargissement de cette revalorisation à l'ensemble des métiers présents au sein de nos associations, et enfin l'octroi des ressources ou réévaluations des frais nécessaires à application de ces mesures.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour l'évoquer.

Nous vous remercions par avance pour la prise considération de notre courrier et vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de notre très haute considération.

Mme Danielle BOUSQUET  
Présidente de la FNCIDFF

Mme LE MEN REGNIER  
Présidente de France Victimes

Mme Dominique GUILLIEN-ISENMANN  
Présidente de la FNSF

Mme Marielle THUAU  
Présidente de Citoyens et Justice